

CHANDOLAS

Le Bulletin



DECEMBRE 2010

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers amis,

Face au tour de vis que nous impose l'Etat, à Chandolas comme dans de nombreuses communes, nous sommes dans l'expectative quant aux financements de nos projets et de nos actions.

L'annonce par le ministre du Budget, du gel sur trois ans de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités locales conduit, en boule de neige, région et département à différer leur participation aux projets des communes.

Pour ma part, j'ai toujours considéré que les communes devaient bénéficier d'une autonomie financière suffisante qui leur permette d'assurer leur rôle de proximité auprès de la population. Depuis 2009 et certainement jusqu'à 2012 ce n'est plus vraiment le cas.

Pour adapter les dépenses aux recettes, il faut opérer des choix sélectifs. Il faut envisager de réduire ou de différer les investissements. Une prise en compte globale et un calibrage de chaque projet sont encore plus évidents en période difficile. Plus que de coutume nous sommes contraints de trouver des solutions pour concevoir, réaliser et financer aux meilleurs coûts.

Votre conseil municipal travaille pour cela.

Mais l'action municipale ne se limite pas aux travaux d'aménagement particulièrement gourmands en terme de budget.

L'aboutissement du PLU est une de nos priorités. Nous voici arrivés à l'étape de l'enquête publique. Les observations des services de l'état, de la région, du département ou encore de la chambre d'agriculture nous conduiront à apporter in fine quelques modifications à notre projet initial.

Vos avis sont aussi très importants pour guider notre réflexion. Je vous encourage donc vivement à consulter et à porter vos observations sur les registres du commissaire-enquêteur en mairie.

Au bout d'un long chemin se dessine enfin une vraie maîtrise de notre territoire.

L'écoute et la concertation avec la population ont guidé et guideront toujours vos élus au conseil municipal dans les décisions parfois difficiles que nous avons prises et que nous aurons à prendre dans les mois à venir.



A quelques jours des fêtes de fin d'année, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous beaucoup de bonheur et de gaieté.

Pour conclure, faisons nôtre cette maxime du sociologue et philosophe Edgard Morin : "Le pire est peut-être le plus probable ; mais le meilleur n'est toutefois pas impossible".

Votre maire :
Alain Mahey

Travaux bâtiment de la mairie

Le bâtiment qui accueille la mairie actuelle date du milieu du 19e siècle. Si son aspect extérieur paraît satisfaisant, la charpente, la toiture, l'isolation, les installations électriques et sanitaires, les huisseries extérieures, l'agencement intérieur doivent être revus. Ce bâtiment ne répond plus aux critères d'accessibilité et nombreux sont ceux et celles qui peinent pour monter au secrétariat. Il ne correspond plus non plus aux normes énergétiques et de sécurité de notre époque (aucune isolation, chauffage insuffisant, prises de courant sans mise à la terre...). Ce bâtiment génère des frais de fonctionnement élevés qu'une gestion rigoureuse du budget communal nous oblige à réduire.

Il abrite aussi la bibliothèque municipale dans des locaux trop exigus et non adaptés à l'accueil du public pour la lecture et l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication.

Par délibération du 28 janvier 2010, le conseil municipal a retenu le cabinet d'architectes Fabre-Doinel d'Aubenas. En avril, une réflexion sur l'emplacement de la mairie a été menée. Le choix de maintenir l'emplacement actuel au cœur du village a été entériné.

Notre idée première était de restructurer le bâtiment existant mais la réflexion menée avec les architectes nous a rapidement conduit à vérifier que "faire du neuf dans du vieux coûte bien plus cher à la construction et en fonctionnement. Il leur a donc été demandé de proposer et de chiffrer la construction d'un bâtiment de plain-pied sur l'emplacement actuel de la mairie permettant d'accueillir aussi les aînés ruraux.

Le cabinet d'architectes a présenté un avant-projet sommaire lors du dernier conseil municipal. Les coûts annoncés nous obligeront à rechercher des financements extérieurs. Dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, ce ne sera pas partie facile. Si trouver des cofinancements pour faire du neuf n'est pas évident, c'est pratiquement peine perdue pour faire de la rénovation dans un bâtiment sans caractère patrimonial et qui n'est pas classé.

J'entends les inquiétudes émises par les uns ou les autres. Elles sont légitimes mais reposent le plus souvent sur des rumeurs sans fondement. Je connais aussi l'attachement de certains au caractère de notre village et je le partage. Faut-il pour autant abandonner toute idée de restructuration. Le progrès est une longue marche qui exige de la ténacité et le pire serait de continuer à ne rien faire. Quand on sert l'intérêt général, on ne s'excuse pas de son courage. Et quand on sert l'intérêt général, l'impopularité d'un jour peut devenir l'estime du lendemain. Pour l'heure, aucune décision n'a été prise. Notre réflexion doit encore être approfondie et sur ce dossier comme sur les autres, vos élus restent à l'écoute de toutes les propositions constructives.

A. Mahey

P. L. U : enquête publique

L'enquête publique est un moment important de la vie démocratique. Elle est ouverte à tous, sans aucune restriction. C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle le public (habitant, association, simple citoyen) est invité à donner son avis sur un projet de règlement ou d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement. Elle permet d'informer les personnes concernées, de garantir les droits des propriétaires et de favoriser la concertation.

Le Tribunal Administratif a nommé un commissaire-enquêteur qui tiendra des permanences pour recueillir les observations du public. A l'issue de la consultation, le commissaire-enquêteur rédigera un rapport d'enquête, et formulera un avis afin d'éclairer la décision qui en découlera.

**Commune de CHANDOLAS
Département de l'Ardèche
PLAN LOCAL D'URBANISME**

ENQUETE PUBLIQUE DU 21 janvier au 25 février 2011

**Le commissaire-enquêteur assurera 3 vacations :
21 janvier, 15 février, 25 février de 15h à 18h.**

Le plan communal de sauvegarde

S'organiser pour être prêts...

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS) permettant de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Cette loi rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde, pour toutes les communes :

- dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé
- comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

C'est le cas de la commune de Chandolas.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

- ◆ *Evaluer la situation,*
- ◆ *alerter,*
- ◆ *mobiliser,*
- ◆ *mettre en sécurité,*
- ◆ *héberger et ravitailler,*
- ◆ *renseigner les autorités,*
- ◆ *communiquer*

sont les actions réflexes de la commune en situation d'urgence.

Un groupe de travail a été créé.

Il sera dirigé, sous l'autorité du maire, par Angélique Reynaud (adjointe) assistée de Christine Thibon, Christophe Thibon, Jacky Thibon. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu notamment avec les communes du bassin versant Chassezac. D'autres sont prévues au niveau communal et extra communal.

La première réunion de travail a été consacrée au recensement des risques pour notre commune.

Nous sommes concernés par les risques suivants :

- inondation
- accident de la circulation, transport de matières dangereuses
- rupture de barrage
- feux de forêt, incendie
- chutes de neige importantes
- aléas climatiques : sécheresse, plan canicule, vague de froid,
- tempête, vent violent
- séismes
- accident nucléaire
- épidémies

La seconde réunion a permis de commencer le travail sur le risque inondation. Cela demande une connaissance approfondie de la commune, des événements passés (crues du Chassezac, débordement des ruisseaux...).



La RD104 à Langarnayre, le 7 septembre 2010

**Toutes les personnes intéressées pour participer à l'élaboration du PCS sont les bienvenues.
Inscrivez-vous auprès du secrétariat de mairie. Tél : 04 75 39 31 05**

Au fil des dossiers du conseil

Contrat territorial de tourisme et loisirs adaptés :

La région Rhône Alpes a lancé un contrat territorial de 800.000€ pour l'aménagement du territoire public et privé. Les communautés de communes Beaume Drobie et du Pays des Vans ont présenté un dossier commun et ont été retenues pour différentes actions. Dans ce cadre, il est proposé l'aménagement d'un parcours pour handicapé sous la salle polyvalente, chemin du Verdal à Chandolas.

Horloge du clocher :

L'association PPCM a fait procéder à la réparation de l'horloge du clocher et souhaite la mettre en valeur. Il a été décidé dans un premier temps de l'installer dans le puits devant la mairie. Un devis a été établi, le montant était certes justifié mais trop élevé. Pour réduire les coûts, d'autres devis ont été demandés, et la possibilité d'inclure l'horloge dans le projet de la nouvelle mairie envisagée.

ACCA :

La mise à disposition d'un local pour les chasseurs a été évoquée. Une réflexion est engagée sur l'aménagement d'un local municipal pluriactivités dont le lieu reste à déterminer.

Signature d'une convention avec le SIVU des inforoutes de l'Ardèche :

Mise à disposition de matériel informatique, et délégation de service public ont été attribuées à l'association "Images" qui est chargée de le mettre à disposition des usagers.



Aménagement paysager salle polyvalente :

Un projet de création d'un espace paysager côté ouest de la salle polyvalente pour rendre son environnement plus agréable est à l'étude.

Signature d'une convention avec la communauté de communes pour le futur musée Gurlhie :

La communauté de communes a décidé de réaliser le projet de valorisation des oeuvres de Gurlhie sur un espace situé devant la salle polyvalente, désigné "Les jardins de Gurlhie". Cet espace sera le point de départ d'un sentier de randonnée "Sur les traces de Gurlhie".

Contrôle des bornes incendie :

Un contrôle est réalisé tous les deux ans par les pompiers sur les bornes incendie de la commune. La commune profitera des futures extensions de voirie pour réaliser des travaux sur le réseau incendie afin de le mettre en conformité aux normes actuelles.

Présence postale :

Suite à la fermeture de l'épicerie du village, il n'y a plus de point poste sur la commune. Pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, il n'est pas possible de mettre en place ce service à la mairie.

Panneau d'affichage municipal à Maisonneuve :

Il ne permet plus la lecture des informations et son accès est dangereux en bordure de la RD 104. Il sera remplacé par un double panneau d'affichage : municipal et associatif derrière la croix de la placette.



Distinctions

Alain Assenat et Jean Pierre Thibon ont reçu dernièrement le diplôme et l'insigne de donateur de sang bénévole.

Dominique Rignanese, exploitant l'Auberge des Murets, s'est vu décerner le titre de Maître-Restaurateur. Toutes nos félicitations aux lauréats.

Signalisation des rues

Comme annoncé, la révision du tableau de classement des voies communales est en marche. Elle s'accompagnera de la mise en place de plaques de rues. La commission extra-municipale travaille d'arrache-pied et a déjà fait des propositions au conseil municipal. Les premières plaques devraient être mises en place début 2011.

Pour autant, il ne faut rien changer à votre adresse postale pour l'instant. Le feu vert sera donné lorsque le nouveau tableau de classement sera entériné par les services préfectoraux.

Décisions du conseil municipal :

- ◆ Les nouvelles plaques de rues comprendront le nom français de la rue et le nom occitan. La croix d'Occitanie sera apposée sur chaque plaque.
- ◆ Deux types de plaques seront posées : des plaques murales en céramique et des plaques émaillées sur poteaux.
- ◆ La réalisation de l'opération se fera sur deux exercices budgétaires

Les personnes qui souhaitent participer au travail de recherche de noms de rues peuvent s'adresser en mairie. Il reste encore beaucoup de travail de réflexion à mener.

Tél : 04 75 39 31 05



Les travaux dans la commune

Des travaux de voirie ont été réalisés à Langarnayre et Chemin du Bourdaric pour un montant de 23 479€.

La toiture de l'église de Maisonneuve a été réparée pour un montant de 6 418€. La suite des travaux de réparation sera réalisée sur l'exercice 2011 pour un montant de 10 504€

Les emplacements des conteneurs à ordures ont été dissimulés pour un montant de 8 823€.

Acquisition d'un défibrillateur

Afin d'équiper chaque commune n'ayant pas de centre de secours ou d'hôpital local ou général sur son territoire et n'ayant pas fait encore l'acquisition d'un défibrillateur, le Conseil Général a décidé de participer à hauteur de 80 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 500 € HT.

Le conseil municipal de novembre a donc décidé d'acquérir un défibrillateur qui sera installé à proximité de la mairie. Les personnes intéressées par une formation à son utilisation peuvent s'adresser à la mairie.

Une belle initiative !

Le comité des jeunes, en collaboration avec l'Etablissement Français du Sang, envisage d'organiser une collecte de sang dans la commune. Pour cela, il faut obtenir l'accord d'une cinquantaine de personnes. La municipalité soutient cette initiative. Les personnes qui souhaitent donner leur sang peuvent s'adresser à la mairie. Tél : 04 75 39 31 05.

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 65 ans et être en bonne santé.



Nos déchets : moins, c' est mieux!

Le SICTOBA mène campagne pour nous inciter à composter les déchets organiques.

La commune de Chandolas, par le biais de la commission extra-municipale "Environnement", soutient cette initiative et s'engage dans la voie du compostage :

- 4 personnes ont accepté de suivre la formation de guide composteur pour informer et aider les personnes intéressées,
- une opération sera menée auprès des enfants de l'école,
- des expérimentations de compostage collectif seront prochainement mise en place à l'intention des personnes qui n'ont pas la possibilité d'installer un composteur dans leur propriété ainsi que pour les logements municipaux au presbytère à Maisonneuve.

Les bios déchets qui représentent ¼ de nos ordures ménagères sont valorisés par la fabrication du compost.

Ainsi, tout en réduisant la quantité d'ordures, on peut fabriquer sans frais un amendement de qualité. Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés (tontes de pelouse, feuilles, déchets de cuisine...).

En compostant, nous pourrions alléger notre poubelle (et donc notre facture) de 40 kgs de déchets par an et par personne.

Pour Chandolas, cela représenterait 18 tonnes/an !

Autour de nous, les expériences se multiplient et sont de vraies réussites : collège de Vallon Pont d'Arc, restaurant "Les cèdres" à Joyeuse, camping du Blachas à Salavas

Alors, pourquoi pas nous ?

Les personnes qui n'ont pas pu se déplacer à Beaulieu pour la distribution de composteurs peuvent s'adresser à la mairie.



Démonstration à Beaulieu le 27/11

Tri sélectif

Les containers verts sont destinés uniquement à recevoir les ordures ménagères enfermées dans des sacs poubelles. Sont interdits dans ces containers :

- ◆ les journaux, les revues et les magazines qui doivent être placés dans les colonnes à papier
- ◆ les bouteilles et flacons en PVC, les cartons, les briques alimentaires et les emballages métalliques qui doivent être mis dans les bacs jaunes
- ◆ le verre qui est à vider dans les colonnes à verre.

NB : Un point de collecte des chaises, tables en PVC est mis en place à la déchetterie de Ruoms.

www.chandolas.fr

Depuis quelques semaines, le site internet communal a fait peau neuve !

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire

part de votre avis et des améliorations que l'on pourrait apporter à son contenu.

Nos dolmens : 5000 ans de présence humaine. Mais où sont-ils ?

1 Contexte général

Le Sud Ardèche est un territoire qui compte de nombreux dolmens (il y a eu plus de 700 de ces sépultures collectives dans le département, ce qui nous place en troisième position derrière l'Aveyron et le Lot et ...devant la Bretagne). Une recherche de la valorisation de ce patrimoine et de sa préservation est devenue sensible et mobilise les associations de mise en valeur et de protection du patrimoine et les élus. A Chandolas nous participons à cette réflexion et un travail de recensement sur la commune a été initié par l'association locale PPCM07, en relation avec le musée d'Orgnac et la société de sauvegarde de Grospierres.

2 Dolmens de Chandolas , les collectes d'éléments

Si on considère les strictes limites de la commune de Chandolas, au sens administratif, il faut reconnaître qu'il existe peu de ces monuments, en effet les monuments les plus accessibles et les plus concentrés attribués à « Chandolas » (dolmens du site de Laroche /ranc d'Avène) sont en fait sur une curieuse enclave territoriale de la commune de Grospierres. La construction chez nous daterait de 3500 à 750 ans avant JC et ces monuments ont fréquemment été réutilisés depuis la fin du néolithique...

La recherche initiée en 2010 par PPCM a commencé par un recensement et un examen sur place des dolmens encore connus des chasseurs (ou des anciens). Munis de cette enquête nous avons été reçus au Musée de la Préhistoire à Orgnac où nous avons pu confronter les résultats de terrain avec les bases de données du musée.

3 Les dolmens de Chandolas : résultats du recensement

- N° 1 : dolmen de Lengarnayre, à proximité de la route 104, avant la carrière, il est situé derrière une grangette en ruine. Il n'y a que des restes (un arbre a poussé à l'intérieur).

- N° 2 : dolmen du Cougnas, entre le dolmen des Combes et le dolmen mas des Rondels qui figurent sur la carte IGN, à 120 m de la route 104, à 40 m de l'ancien chemin qui part avant le centre équestre des Combes, à droite en venant de Joyeuse. Le milieu est riche en belles dalles, mais à l'endroit signalé nous n'avons trouvé que de la pierraille.

- N° 3 : dolmen du chemin des Combes aux Martins, très abimé : il se devine grâce à une dalle latérale qui se voit bien depuis le chemin en direction des Martins.

- N° 4 : dolmen de Raoux le plus beau de tous (il avait été soigneusement fouillé et nous essayons de retrouver une trace des objets collectés).

Ce dolmen est facilement accessible depuis la ferme de Raoux : suivre le chemin qui part derrière la ferme, faire 450 m droit dans le thalweg, après la ligne électrique le dolmen apparaît sur la colline à gauche. Ce dolmen est très majestueux et splendide dans son isolement. Il a fait l'objet de travaux de préservation par la Société de Sauvegarde.

- N° 5 : dolmen de Bois Chabanet, près du chemin allant à Raoux et 100 m après le dolmen du Gour de l'Estang, au bord du chemin qui va à Raoux. La dalle de couverture est rompue, il est à surveiller.

- N° 6 : dolmen du Gour de l'Estang, dans le bois de Bourbouillet sur le chemin qui part du pont après Font Méjeanne vers Raoux. Il est visible dans un amas de cailloux devant la grange en ruine. Il a fait l'objet d'un rapport de fouille détaillé publié par M. Jacques Cauvin en 1965, après les fouilles de 1958. Les fouilles sauvages ont fragilisé les dalles, des fissures commencent à apparaître et il aurait besoin d'une action de préservation. C'est le plus connu dans la littérature grâce à l'article de M.Cauvin et à la présence des objets collectés qui sont exposés au musée des Vans.

- N° 7 : dolmen de Font Méjeanne : juste au dessus de la route en face des dolmens qui ont été rénovés et a côté d'un «petit parking». Il a fait l'objet de travaux de préservation par la société de sauvegarde.

- N° 8 : dolmen des Eyvals, en mauvais état, il ne reste qu'une dalle. Il faut savoir que c'était un dolmen pour le recenser... Il est sur le terrain où s'était installé un caravanier qui avait construit une petite véranda.

- N° 9 : dolmen (un mini spécimen) caché dans les buis au fond du Blachas, connu de quelques chasseurs, près de l'ancienne balise d'aviation surplombant autrefois Font Méjeanne. Seuls des restes de dalles subsistent. On y accède en partant du niveau du gour de l'Estang, en montant sur la colline dans les buis en face ; quand on trouve des chênes on suit la trace d'un éboulis pour le découvrir».

4 Comment valoriser ce patrimoine sans risque de dégradation ?

Le premier travail est de sensibiliser les élus et propriétaires à la valeur de ce patrimoine caché. Le second travail serait d'assurer un travail de préservation évitant la ruine de l'existant par travaux, usure ou fouille sauvage. A Chandolas, les plus beaux spécimens sont isolés et ainsi naturellement protégés. Enfin si on veut valoriser sur le plan touristique, le site qui semble à mettre en avant est celui qui est le plus accessible depuis Chandolas, avec une bonne concentration de monuments, c'est le site de La Roche/Ranc d'Avène. Ce parc dolménique pourrait faire l'objet d'une promotion associant les efforts des élus et associations de Grospierres et Chandolas... Pour en savoir plus sur nos dolmens : s'adresser à PPCM 07 (Jean-Pierre Dalzon)




Vos droits, vos devoirs

Par courrier en date du 15 juin 2010, le Président du SEBA nous demande d'informer la population au sujet des ouvrages de prélèvement, puits, forages et ouvrages de récupération d'eau de pluie. Déclarations et contrôles. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Christian Faugier, premier adjoint.

à Monsieur le Maire
Mairie
07230 CHANDOLAS

Nos réf : GT/FO/2010/06/CO/2598
Objet : Ouvrages de prélèvement,
puits, forages et ouvrages de récupération des eaux de pluie
Déclaration et contrôles
Réf : Arrêté du 17 décembre 2008 et circulaire du 9 novembre 2009



Monsieur le Maire,

Une circulaire du 9 novembre 2009 relative à la mise en œuvre du contrôle des ouvrages de prélèvement, puits et forages, des ouvrages de récupération des eaux de pluie ainsi que des installations privatives de distribution d'eau potable a été prise en application de l'arrêté du 17 décembre 2008.

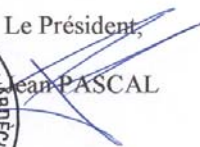
Par ailleurs, le décret du 2 juillet 2008 prévoit l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2009, pour toute personne qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage auprès de la Mairie.

Vous trouverez, **en annexe**, copie de la circulaire du 9 novembre 2009 ainsi que celle de l'arrêté du 2 juillet 2008. La combinaison de ces textes m'invite à prendre votre attache pour attirer votre attention sur les responsabilités qui sont les vôtres et celles qui sont les miennes.


Pour éviter tout problème en cas de sinistre et un éventuel engagement de votre responsabilité, il paraît important qu'en votre qualité de Maire vous informiez vos administrés, par tout moyen à votre convenance, de l'obligation de déclaration en mairie visée dans le décret du 2 juillet 2008. De mon côté et une fois cette formalité faite par vos soins, je ferai procéder à une modification du règlement de service pour organiser les modalités d'exercice du contrôles des ouvrages et je saisirai le délégataire du service d'eau potable du SEBA, en l'occurrence la SAUR, pour qu'il procède aux dits-contrôles.

Je reste, avec mes services à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.


Le Président,
Jean PASCAL

PJ /2


Palais de Justice - 07110 L'ARGENTIERE
Tél. : 04 75 89 96 96 - Fax : 04 75 89 96 97 - E-mail : administration@seba-eau.fr

Entretien des berges de ruisseaux

L'article 114 du Code Rural dispose que l'entretien des cours d'eau non domaniaux incombe aux propriétaires riverains. Toutefois, pour compenser l'abandon de l'exploitation des rives et le défaut d'entretien des lits des rivières, les collectivités peuvent prendre en charge certains travaux (application combinée de l'art. 31 de la loi sur l'eau du 3/01/92 et des articles L151.36 à L151.40 du Code Rural) lorsque ces travaux présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

En ce qui concerne la rivière Chassezac, la Commune a confié sa compétence au Syndicat du Chassezac, qui devrait mettre prochainement en œuvre un contrat de rivière pour tout le bassin versant Chassezac.

À vos agendas

dimanche 16 janvier à 11h : vœux de la municipalité
jeudi 3 février : Théâtre L'amour conjugal (à Rosières)
dimanche 27 février : Quartiers d'hiver de Labeaume en
musique : Les amis de Monsieur
samedi 5 et dimanche 6 mars : concours de belote et loto
 du Trait d'union
dimanche 13 mars : marche "La Chandoneuve"
lundi 21 mars : Théâtre Regarde maman, je danse



Vedettes... sans le savoir

Deux plantes, un insecte... : on en parle au détour d'un P.L.U. , d'un permis de construire ... mais de quoi s'agit-il au juste?



La cotonnière dressée

Autres noms : Filago multicaulis, Gnaphale dressée.

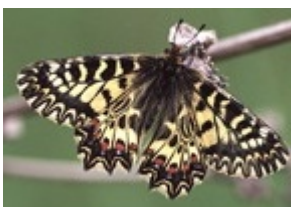
C'est une plante herbacée qui peut atteindre 30 cm. Elle est entièrement recouverte de poils gris serrés. Ses feuilles longues en forme de lance ou de spatule sont ondulées sur les bords. Les petites fleurs (entre avril et août) sont serrées, jaunâtres et s'étalent en étoiles à la fructification (akènes). On trouve cette plante dans les lieux arides, les rocailles, de préférence calcaires. Bien que commune, cette cotonnière bénéficie d'un arrêté de protection dans 18 départements, dont l'Ardèche.

Le brome dressé (Bromus erectus)

C'est une plante herbacée ressemblant à de la folle avoine de 50 à 90 cm. Ses feuilles vert clair sont bordées de longs poils espacés. L'inflorescence dressée en épis apparait en mai et juin et peut revenir en automne. Le brome dressé est très fréquent dans les pelouses qui alternent avec les garrigues sur le plateau des gras. C'est un bon fourrage naturel. L'habitat de cette plante typique d'un paysage, sera conservé grâce à une bonne gestion consistant à maintenir les pratiques qui l'ont créé : pâturage extensif, fauchage tardif, absence de traitements chimiques et absence de perturbations mécaniques très destructrices (passage d'engins, constructions ...)



La Diane (Zerynthia polyxena cassandra)



Ce papillon de 23 à 26 mm, de couleurs ocre et noire possède des taches rouges sur les ailes postérieures. La Diane était présente dans toute la France depuis le paléolithique. Mais actuellement, on ne peut la voir voler de fin mars à fin mai que dans les départements du Sud-Est. Les plantes hôtes de la diane sont les aristoloches et particulièrement l'aristoloche à feuilles rondes, sur le revers desquelles le papillon pond ses œufs par petits paquets. Ses chenilles, gris foncé, se nourrissent des feuilles. Pendant les sept mois qui suivent la diane devient chrysalide.

Ce papillon affectionne les lieux humides, il faut donc veiller à maintenir sur les bords de cours d'eau et fossés des milieux ouverts pour que vive l'aristoloche. La diane est une espèce protégée à un échelon international (Convention de Berne, Conseil de l'Europe...)

Éléments recueillis par Hélène Dalzon

Infos pratiques

MAIRIE Accueil du public :

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 à 18h00

Jeudi : 8h00 à 12 h00

Tél : 04 75 39 31 05 -Fax : 04 75 39 37 63

Courriel : mairie.chandolas@orange.fr

Site : www.chandolas.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mercredi de 14h00 à 16h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Des nouvelles de l'école

17 enfants fréquentent l'école cette année : 7 en maternelle et 10 en élémentaire.

Parmi les activités à venir, notons une sortie raquette au Pal en février, une sortie au château de Largentière au printemps.



GARDERIE

Matin : de 8h15 à 8h50

Soir : de 16h30 à 18h

Sommaire

| | |
|----|---|
| 2 | Éditorial |
| 3 | Travaux bâtiment mairie. PLU. |
| 4 | Plan communal de sauvegarde |
| 5 | Les dossiers du conseil municipal |
| 6 | Signalisation des rues - Défibrillateur |
| 7 | Nos déchets |
| 8 | Nos dolmens |
| 9 | Vos droits et vos devoirs |
| 10 | Agenda Faune et flore locales |
| 11 | Infos pratiques |
| 12 | 18 septembre |

Etat civil

NAISSANCES

BAGHDAD Adel Yacine né le 4 Juillet 2010 de Smaïn BAGHDAD et de Maria-Lisa GUIDI

BOURREL Eban né le 29 Juillet 2010 de Fabien BOURREL et de Mélanie FARGIER

BERARD BOTTE Mathieu né à AUBENAS le 03 Août 2010 de Mikäel BERARD et de Marie BOTTE

MARIAGES

BRUGAL Michel et BALMELLE Muriel le 19 Juin 2010

DARASSE Lionel et MARQUES Nathalie le 03 Juillet 2010

THIBON Vincent et WILLIAMS Rebecca le 28 Août 2010

JOUNENC Franck et CALVO Maria-Rosa le 16 Octobre 2010

DECES

MONCINY Daniel décédé le 28 Septembre 2010

FINA JINETTE épouse THIBON décédée le 18 Novembre 2010

Interventions des pompiers

Au 12 novembre 2010, 35 interventions des pompiers de Lablachère depuis janvier :

- ◆ 3 feux de forêt ou broussailles
- ◆ 3 secours routiers
- ◆ 25 secours à personne
- ◆ 2 opérations diverses
- ◆ 1 personne ne répondant pas aux appels
- ◆ 1 récupération/sauvetage d'animaux .



Romain Toulouze remet le calendrier 2011 au maire.

NOUVEAUX HORAIRES DES TRANSPORTS À AUBENAS : LIGNE 13

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi

| Aller | Retour |
|---------------------------|---------------------------|
| CHANDOLAS - Village 13:09 | CHANDOLAS - Village 17:51 |

Bulletin tiré à 400 exemplaires

18 septembre 2010

Les Chandolassiens qui ont assisté le 18 septembre dernier à la cérémonie de remise du drapeau de la Libération à la mairie de Paris garderont le souvenir d'une journée chargée en émotion. Le drapeau qui a séjourné pendant 24 mois dans notre commune est maintenant en lieu sûr dans un coffre du musée de la Libération de Paris. Les médias du monde entier se sont emparés de cette histoire pas banale et le nom de Chandolas a fait le tour du monde. Cette notoriété soudaine, même si elle a été éphémère, est inestimable pour notre petite commune ardéchoise.



Le savi ez-vous ?

La mairie de Paris a offert à deux collèges ardéchois une série de 4 DVD produits à l'occasion des derniers anniversaires de la Libération de la capitale.

Le premier DVD perpétue le souvenir des « patriotes venus d'ailleurs » ayant participé à la Libération.

Le second DVD est un hommage au général Leclerc.

Le troisième inscrit la Libération de Paris dans l'histoire de la construction européenne.

Le quatrième DVD évoque l'action de « l'armée des ombres ».

Qu'ils permettent une transmission de vérité et de connaissance aux collégiens ardéchois.



Di st i nct i o n :

La médaille de vermeil de la ville de Paris, plus haute distinction de la ville, qui a été remise à la commune de Chandolas a, elle aussi, trouvé sa place dans la salle du conseil municipal.

Bul l e t i n :

Il ne reste que quelques exemplaires du bulletin spécial "Drapeau". Un numéro de 16 pages tout en couleur qui relate l'histoire extraordinaire de ce drapeau et la mémorable journée du 18 septembre 2010. Pour se le procurer, téléphoner à la mairie : 04 75 39 31 05

Le 25 novembre, à l'occasion du Congrès des maires de France, Alain Mahey, maire de Chandolas et Christian Faugier, premier adjoint ont rencontré le maire de Paris, Bertrand Delanoë.

Un exemplaire du bulletin municipal spécial "Drapeau de la Libération" a été remis au maire de Paris qui a exprimé toute sa gratitude et remercié la municipalité ardéchoise "pour avoir remis à la capitale ce symbole de liberté et de victoire qui fait partie de notre patrimoine historique le plus cher."

Le drapeau géant est actuellement en cours d'authentification au musée de la résistance de Paris.

Avant de trouver sa place définitive au musée, il pourrait être présenté aux Parisiens lors de la prochaine commémoration de la Libération de la Capitale en août 2011.



Sur la photo de gauche à droite : M. André LAIGNEL, Secrétaire Général de l'AMF, M. Jacques PELISSARD, Président de l'AMF, Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Alain MAHEY, Maire de Chandolas, Christian FAUGIER, adjoint au maire de Chandolas, Catherine VIEU-CHARIER, adjointe au maire de Paris.